



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 7596

du 20/05/2020

WBE-CPMS

Emplois de directeur à conférer par promotion

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 20 mai 2020 du 20 mai 2020 au 10 juin 2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 10 juin 2020

Information succincte	Emplois de directeur CPMS à conférer par promotion
-----------------------	--

Mots-clés	Promotion directeur CPMS
-----------	--------------------------

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Centres psycho-médico-social

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE – Mme Colette DUPONT, Directrice générale a.i. du Service général des Personnels de l'enseignement
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Istace Murielle	Service général des Statuts et de la Carrière des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.33.35 murielle.istace@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Opérations statutaires

Membres du personnel technique des Centres PMS

Emplois de directeur à conférer par promotion

(Article 80 à 87 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisé par la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux.)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, les informations relatives aux emplois de directeur du personnel technique des Centres PMS à conférer par promotion.

Que devez-vous faire?

Vous devez communiquer cette circulaire à vos membres du personnel.

Cette circulaire est également disponible sur les sites:

- www.enseignement.be/circulaires
- www.w-b-e.be

Qui est concerné par cette circulaire?

Cette circulaire est à destination des:

- conseillers psycho-pédagogique
- au sein d'un CPMS organisé par la **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Pour quoi?

Pour candidater à la fonction de directeur dans un **CPMS** organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Comment envoyer une demande?

Remplir le formulaire:

- Annexe 1 : Acte de candidature à un emploi de directeur

A joindre à la demande :

- Une copie de l'arrêté de nomination à la fonction de conseiller psycho-pédagogique ;
- Une copie des certificats de capacités ;
- Une copie des bulletins de signalement et des éventuels rapports d'inspection ;
- Un relevé des interruptions de service pour maladie (disponibilité pour maladie), maternité, allaitement (congé parental), service militaire, rappel sous les armes, convenue personnelle, etc. (Annexe 2 : un seul relevé, quel que soit le nombre de demandes) ;
- les documents justificatifs témoignant des publications et des mérites particuliers du candidat (article 95 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979) en rapport avec la fonction exercée et/ou à conférer. Ces documents seront présentés de façon distincte et accompagnés d'un sommaire numéroté.

Les documents complétés doivent être envoyés:

- Pour le **10 juin 2020** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi
- Par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante :

**Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Stage CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

- Si possible, envoyez également votre demande par courriel à murielle.istace@cfwb.be

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous via l'adresse mail : murielle.istace@cfwb.be

Murielle Istace

Attachée à la Direction générale des Personnels WBE
Service général de la gestion des personnels de l'enseignement WBE
Direction de la carrière - Opérations statutaires Centres PMS
Boulevard du Jardin botanique 20-22 à 1000 Bruxelles

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale a.i.

Colette DUPONT

Demande de Promotion dans l'emploi de directeur¹

1. Conditions requises (art 85 de l'Arrêté royal du 27 juillet 1979)

- Vous êtes **nommé conseiller psycho-pédagogique** et vous exercez **une fonction à prestations complètes** dans un CPMS **organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**
- Vous comptez une ancienneté de service de dix ans au moins;
- Vous comptez une ancienneté de fonction de six ans au moins;
- Vous avez reçu la mention <satisfait> au dernier bulletin de signalement;
- Vous êtes classé à l'une des trois premières places sur la liste des candidats proposée par la Commission de promotion.

2. Emplois de direction vacants

Aucun directeur n'étant actuellement mis en disponibilité par défaut d'emploi, les postes suivants sont à pourvoir :

Zone Bruxelles-Capitale : **Auderghem spécialisé**
Molenbeek
Woluwé

Zone du Brabant Wallon : **Wavre**

Zone de Liège : **Flémalle spécialisé**

Zone de Verviers : **Verviers**

Zone de Namur : **Couvin**
Dinant
Jambes spécialisé
Tamines

Zone du Luxembourg : **Marche**
Neufchâteau

Zone Wallonie Picarde : **Dour**
Tournai

Zone du Hainaut centre : **Mons**
Soignies

Zone du Hainaut Sud : **Châtelet spécialisé**

¹ Article 80 à 87 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisé par la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux.

3. Introduction des candidatures

- ✓ Via l'annexe 1 : Acte de candidature à un emploi de directeur

- ✓ Joindre à la demande:
 - Une copie de l'arrêté de nomination à la fonction de conseiller psychopédagogique ; Une copie des certificats de capacités ;
 - Une copie des bulletins de signalement et des éventuels rapports d'inspection ; Un relevé des interruptions de service pour maladie (disponibilité pour maladie), maternité, allaitement (congé parental), service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc. (Annexe 2 : un seul relevé, quel que soit le nombre de demandes) ;
 - Les documents justificatifs témoignant des publications et des mérites particuliers du candidat (article 95 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979) en rapport avec la fonction exercée et/ou à conférer. Ces documents seront présentés de façon distincte et accompagnés d'un sommaire numéroté.
 - Un extrait du casier judiciaire (**modèle 2**) ;

- ✓ Si vous répondez aux conditions requises et souhaitez faire acte de candidature, vous devez introduire votre demande, par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante :

**Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Promotion CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

au plus tard le 10 juin 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Seules les demandes introduites dans la forme et le délai fixés par le présent avis seront prises en considération.

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande par courriel à murielle.istace@cfwb.be

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

ANNEXE 1 : ACTE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI DE DIRECTEUR

Nom, prénom :

Né(e) le :

Domicilié(e) :

Rue :

Code postal/Localité :

Adresse mail :

GSM :

Nommé(e) à la fonction de :

A la date du :

Par arrêté du :

Et affecté(e) au Centre P.M.S. à :

Le dernier bulletin de signalement établi à la date du/...../....., porte la mention :

Satisfait

Ne satisfait pas

Peines disciplinaires encourues :

Présente ma candidature à la fonction de directeur du Centre P.M.S. de Wallonie-Bruxelles

Enseignement de :

Par ordre de préférence, demande portant le numéro :

Mes services dans les Centres P.M.S. de Wallonie-Bruxelles Enseignement, limités à la date de l'avis publié au *Moniteur belge*, sont repris ci-après :

Centres de Wallonie-Bruxelles Enseignement (dénomination complète)	Fonctions exercées	A titre temporaire/ stagiaire/ définitif	Fraction de charge (temps plein, 1/2, 1/4,...)	Date de début	Date de fin	Ancienneté de service (<u>ans-mois-jours</u>)

Date :

Signature :

ANNEXE 2 : Modèle du relevé des interruptions de service

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Né(e) le

Domicilié(e) rue n°

Localité Code postal

déclare que mes interruptions de service pour maladie (si mise en disponibilité pour maladie uniquement), maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc., sont reprises ci-après :

Type d'interruption	Date de début	Date de fin
	De chaque interruption	

Date : /

Signature

N.B. : Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique "néant" dans la colonne ci-dessus.